



Moto-Club : SAINT-MIHIEL
 E-mail : mario.rossi.mc@gmail.com
 Téléphone : 06 84 43 91 16
 Organisateur technique : ROSSI MARIO

N° d'épreuve FFM : 557
 Date : 02 septembre 2023
 Lieu : SAINT-MIHIEL

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	JANODET JEAN-PHILIPPE	Licence : 239843
Président du Jury ou Arbitre*		Licence :
Membre du Jury	SALM OLIVIER	Licence : 117900
Membre du Jury	DENIS PHILIPPE	Licence : 338948
Commissaire technique responsable	THIEBLEMONT GERARD	Licence : 164059
Responsable du chronométrage	CASSIN CHLOE	Licence : 266214

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat 50cc	6	9	50cc	25€
Championnat Quad	16		250cc2 ou 4T min et 525cc 2 ou 4 T max	45€
Championnat 65cc/85cc	*7	*15	65cc 85cc	25€ (*7ans à 11 ans pour les 65cc) (*9ans à 15 ans pour les 85c)
Hors ligue 125cc	13		125cc 2T	45€
Hors ligue 250cc/450cc	*13		125 2T à 450 4T	45€ (*13 ans = 125cc 2T et 15ans >125cc2T)
Hors-Ligue Vétérans-Féminines-Moto anciennes	*13/40 ans VET		125cc 2T à 450 4T	45€ (*13 ans =125cc2T et *15 ans >125cc2T) * (40 à partir de 40 ans pour les vét)

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **fauzy**
 Nombre de secouristes **10**
 Hôpital le plus proche **verdun**
 Nombre d'ambulance(s) **1**
 Temps de trajet (en min) **30mn**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
 Nom du site **terrain de gobessart**
 Adresse **route d'apremont 55300 saint mihiel**

Caractéristiques :
 Longueur du circuit **1200**
 Largeur minimum de la piste **6**
 Largeur de la grille **45**
 Longueur de la ligne droite de départ **85**
 Nombre d'OCP* **10**
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :
 Pendant les essais : **43**
 En manche : **35**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
 Pendant les essais : **20**
 En manche : **15**

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **18.07.2023**

MOTO CLUB DE SAINT MIHIEL
 PRESIDENT ROSSI MARIO
 17 RUE DES ECOLES 55300 DOMPCEVRIN
 06 11.75.47.02
 Email : mario.rossi.mc@gmail.com
 Site : www.motoclub-saintmihiel.fr

[Signature]

VISA DE LA LIGUE

DATE: **18-07-2023**

LIGUE MOTO GRAND EST

Nelson Régionale des Sports
 43, rue Jean Moulin
 54910 TOMBLAINE
 03 83 07 82 18 87 68
 03 83 07 82 60

[Signature]
P.O Costitch Michel

VISA DE LA FFM

DATE: **21/07/2023**
 NUMÉRO: **23/0711**

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
 74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org

[Signature]